

DAAC/19-812-91 du 22/04/2019

**APPEL A CANDIDATURES POUR UN POSTE DE CHARGE-E DE MISSION « ARTS VISUELS » A  
TEMPS PARTIEL (9 HEURES DE DECHARGE) AUPRES DE LA DELEGATION ACADEMIQUE A  
L'EDUCATION ARTISTIQUE ET A L'ACTION CULTURELLE (DAAC)**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un-e enseignant-e de l'enseignement public du second degré (certifié-e ou agrégé-e) assurant le rôle de chargé-e de mission de la DAAC pour le pilotage et la coordination du domaine « Arts visuels » (arts plastiques, photographie). L'enseignant-e sera choisi-e pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec Marseille (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer une présence régulière à la DAAC à Marseille, ainsi qu'une capacité de mobilité dans les quatre départements de l'académie.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle qui fixe ses missions et évalue son action, et en liaison avec l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle remplit une mission de pilotage, d'accompagnement des initiatives, de coordination, d'expertises, d'évaluation, de communication et de formation.

Afin de mener à bien cette mission, il/elle devra :

- Connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative (Textes officiels et programmes) et d'éducation artistique et culturelle ;
- Connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (PEAC) et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés ;
- Avoir une solide expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- Etre capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique ou national, les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues du dispositif avec le parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- Connaître les principaux partenaires culturels intervenant dans le domaine « Arts visuels » (arts plastiques, photographie) ainsi que leur offre pédagogique et leur stratégie de médiation afin de pouvoir orienter les enseignants dans leur choix au regard des programmes d'enseignements et du référentiel du PEAC ;
- Etre capable de repérer les besoins de formation des enseignants, d'élaborer des propositions pour le plan académique de formation en dialogue avec le référent des corps d'inspection, et de mettre en œuvre le montage opérationnel de ces formations, y compris de les animer ;
- Etre capable de faire vivre la relation avec les partenaires institutionnels (DRAC et collectivités territoriales) de l'académie pour son domaine d'expertise, de construire et de développer des partenariats dynamiques avec des acteurs culturels du territoire relevant du domaine et en rendre compte dans un bilan annuel ;
- Participer au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec les structures culturelles du domaine ;
- Proposer des pistes de communication et de diffusion des informations dans le domaine « Arts visuels » destinées aux enseignants, en concertation avec les structures culturelles et la DAAC, notamment pour le site internet académique de la DAAC ;
- Etre capable de rechercher des partenaires financiers et / ou opérationnels pour mener à bien les projets dans son domaine : collectivités territoriales, mécènes, associations...

- Exercer une mission de pilotage et de coordination du réseau des professeurs relais auprès des structures culturelles en arts visuels ;
- Etre force de proposition pour les dispositifs particuliers du domaine « Arts visuels » (être capable d'organisation, d'impulsion, de mise en place du PEAC dans le cadre des dispositifs du domaine) ;
- Etre capable d'écouter, de respecter des consignes, d'être rigoureux, autonome et bien organisé, de communiquer aisément, de négocier, et savoir s'inscrire dans une équipe de travail collective ;
- Maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective à partir du 2 septembre 2019 ; elle pourra être renouvelée annuellement sur la base du bilan fourni en fin d'année scolaire 2020.

Les enseignant-e-s souhaitant faire acte de candidature sont invité-e-s à transmettre par voie hiérarchique un dossier constitué de :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Le dernier rapport d'inspection
- L'avis circonstancié du chef d'établissement
- Toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature

**Avant le 3 juin 2019** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle  
À l'attention de Madame Marie Delouze  
DAAC  
DSDEN 13  
28 Boulevard Charles Nédelec  
13231 Marseille Cedex 1

Les enseignant-e-s dont la candidature sera retenue seront convoqué-e-s pour un entretien le jeudi 13 juin à la DAAC. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel : 04 42 93 88 41

Mail : [daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:daac@ac-aix-marseille.fr) / [amelie.carcolse@ac-aix-marseille.fr](mailto:amelie.carcolse@ac-aix-marseille.fr)

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*